

Montreuil, le 15/05/2009

ACOSS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DU
RECOUVREMENT ET DU SERVICE

LETTRE CIRCULAIRE N° 2009-049

OBJET : Bénéficiaires du versement transport (art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

- Extension de la compétence de la Communauté de communes de la Région de CHATEAU-THIERRY (CCRCT) au domaine des transports urbains et dissolution du Syndicat Intercommunal de Transports Urbains de l'Agglomération de CHATEAU-THIERRY (SITUACT), à compter du 1^{er} janvier 2009

- Suppression de l'identifiant n° 9300206

- Création de l'identifiant n ° 9300208

- Coordonnées postales, comptables et bancaires

TEXTE A ANNOTER :

Lettre circulaire n° 2008-072 du 8 octobre 2008

Par un arrêté du 18 novembre 2008, la Préfecture de l'Aisne a étendu les compétences, à compter du 1^{er} janvier 2009, de la Communauté de communes de la Région de CHATEAU-THIERRY (CCRCT) au domaine des transports urbains.

Par un arrêté du 5 décembre 2008, la Préfecture de l'Aisne a autorisé la dissolution, à compter du 1^{er} janvier 2009, du Syndicat Intercommunal de Transports Urbains de l'Agglomération de CHATEAU-THIERRY (SITUACT – Identifiant n° 9300206).

Dans la mesure où le périmètre du SITUACT est compris dans celui de la CCRCT, la dissolution du SITUACT entraîne le transfert de sa compétence en matière de transports urbains à la CCRCT.

En conséquence, le périmètre de transports urbains de la CCRCT correspond à celui du SITUACT et le taux de versement transport applicable sur le territoire des communes concernées est fixé à 0,55 %.

Par ailleurs, l'application des deux arrêtés entraîne la suppression de l'identifiant n° 9300206 au 31 décembre 2008 et la création de l'identifiant n° 9300208 au 1^{er} janvier 2009.

L'adresse postale de la nouvelle autorité organisatrice de transports (AOT) est la suivante :

Communauté de communes de la Région de CHATEAU-THIERRY

50, Grande Rue

BP 272

02400 CHATEAU-THIERRY

Les coordonnées comptables (les mêmes que celles du SITUACT) de l'AOT sont les suivantes :

Trésorerie de CHATEAU-THIERRY Banlieue

40, avenue de Soissons

02400 CHATEAU-THIERRY

Les coordonnées bancaires (les mêmes que celles du SITUACT) de l'AOT sont les suivantes :

BDF SOISSONS

30001 00800 E0260000000 88

Les informations relatives au champ d'application, aux taux, au recouvrement et au reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau, ci-joint.

Le Directeur

Pierre RICORDEAU

CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT

(art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

Communauté de Communes de la Région de CHATEAU THIERRY (CCRCT)

Identifiant n° 9300208

COMMUNES CONCERNEES	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECouvreMENT
- AZY-SUR-MARNE (Insee 02042)	0,55 %	01/01/2008	URSSAF DE LAON
- BEZU-SAINT-GERMAIN (Insee 02085)			
- BLESMES (Insee 02094)			
- BRASLES (Insee 02114)			
- CHARTEVES (Insee 02166)			
- CHATEAU-THIERRY (Insee 02168)			
- CHIERRY (Insee 02187)			
- EPIEDS (Insee 02280)			
- ESSOMES-SUR-MARNE (Insee 02290)			
- ETAMPES-SUR-MARNE (Insee 02292)			
- GLAND (Insee 02347)			
- MONT-SAINT-PERE (Insee 02524)			
- NESLES-LA-MONTAGNE (Insee 02540)			
- NOGENTEL (Insee 02554)			
- VERDILLY (Insee 02781)			

Bénéficiaire du versement transport :

Communauté de Communes de la Région de
CHATEAU-THIERRY
50, Grande Rue
02400 CHATEAU-THIERRY

Comptable dont dépend le bénéficiaire

Trésorerie de CHATEAU-THIERRY Banlieue
40, avenue de Soissons
02400 CHATEAU-THIERRY

BDF SOISSONS
30001 00800 E0260000000 88